

les propriétaires d'immeubles situés de chaque côté de la rue Saint-Antoine, depuis la rue Craig jusqu'à la rue des Inspecteurs;

Par résolution du 18 janvier 1904.

(Article 52.)

17. Exproprier pendant l'année courante tous les immeubles dont la Cité est en possession sur la rue Notre-Dame est, à partir de la rue Frontenac jusqu'aux limites est de la Cité; et quant aux autres immeubles y situés, dans les mêmes limites, ils devront être expropriés en 1904 avec option, dans l'intervalle, pour les propriétaires dont les terrains n'ont pas été pris par la Cité, de les céder à la Cité jusqu'à la date de l'expropriation de 1904, en par la Cité payant le coût desdites propriétés, sans préjudice de la répartition à être faite lors de l'expropriation en 1904.

Le coût total de cet élargissement sera payé une moitié par la Cité et l'autre moitié au moyen d'une répartition prélevée sur les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la rue Notre-Dame depuis la rue Frontenac jusqu'aux limites est de la Cité.

#### EXPROPRIATION DE LA RUE DE MONTIGNY

Le rapport des commissaires en expropriations a été homologué et le montant (des indemnités allouées par les commissaires) déposé au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure.

#### EXPROPRIATION DE LA RUE SAINT-LAURENT

Le rapport des commissaires en expropriations a été homologué et le montant (des indemnités allouées par les commissaires) déposé au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure.

#### EXPROPRIATION DES ABORDS DU PONTS WEL- LINGTON

Les commissaires en expropriations ont actuellement la question à l'étude.

#### EXPROPRIATION DE LA COTE SAINT-LAMBERT

Les limites de cotisations, pour cette expropriation, ont été fixées comme suit par les commissaires en expropriations, le 11 janvier 1904:

*Côté Sud-Ouest.*—Par la ligne de division des quartiers Ouest et Sainte-Anne, depuis le fleuve jusqu'à la rue des Communes; de là, par la rue McGill, depuis la rue des Communes jusqu'à la rue Saint-Jacques; de là, par le côté nord-est du Square Victoria, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue des Jurés; de là, par le côté nord-ouest du Square Victoria, depuis la rue des Jurés jusqu'à la Côte du Beaver Hall; de là, par le côté nord-est de la Côte du Beaver Hall, du Square Beaver Hall, de la Place Phillips et du Square Phillips, depuis le Square Victoria jusqu'à la rue Sainte-Catherine.

*Côté Nord-Ouest.*—Par la rue Sainte-Catherine, depuis le Square Phillips jusqu'à la rue Saint-Hubert.

*Côté Nord-Est.*—Par la rue Saint-Hubert, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Craig; de là, par la rue Craig, depuis la rue Saint-Hubert jusqu'à la rue Lacroix; de là, par la rue Lacroix, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Notre-Dame; de là, par la ligne de division des quartiers Est de Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve.

*Côté Sud-Est.*—Par le fleuve, depuis la ligne de division de quartier Est et Saint-Jacques jusqu'à la ligne de division des quartiers Ouest et Saint-Anne.

#### EXPROPRIATION DE LA RUE ROBIN

La Ville annonce qu'elle se présentera, par ses procureurs, à la Cour de Pratique (Palais de Justice) à dix heures et demie le jeudi, 25 février prochain, afin de soumettre à cette Cour une requête pour obtenir la nomination de deux personnes désintéressées devant remplir les fonctions de commissaires conjointement avec l'un des deux recorders de la Ville de Montréal agissant comme président et deux des estimateurs de la Ville.

#### EXPROPRIATION DE LA RUE NOTRE-DAME

Les ingénieurs de la Voirie sont à dresser la description, en anglais et en français, des propriétés qu'affecte l'ex-

assessment levied upon all the proprietors of immovables situated on each side of St. Antoine street, from Craig street to Inspectors' street;

By resolution of the 18th of January, 1904.

(Article 52.)

17. To expropriate, during the current year, all the immovables whereof the city is in possession, on Notre Dame street East, from Frontenac street to the eastern boundary of the city; and as to the other immovables, situated on the said street, within the said limits, they shall be expropriated in 1904, with the option, in the interval, in favor of proprietors whose lots have not been taken by the city, to cede them to the city until the date of the expropriation of 1904, upon the city paying the cost of such properties, without prejudice to the allotment to be made at the time of the expropriation of 1904.

The total cost of such widening shall be paid, one half by the city and the other half by means of an assessment levied upon the proprietors of immovables situated on both sides of Notre Dame street from Frontenac street to the eastern boundary of the city.

#### EXPROPRIATION OF DE MONTIGNY STREET.

The Commissioners' report on expropriations has been homologated and the amount (of the awards allowed by the Commissioners) deposited in the office of the prothonotary of the Superior Court.

#### EXPROPRIATION OF SAINT LAWRENCE STREET.

The commissioners' report on expropriations has been homologated and the amount (of the awards allowed by the commissioners) deposited in the office of the prothonotary of the Superior Court.

#### EXPROPRIATION OF THE APPROACHES TO WEL- LINGTON BRIDGE.

The Commissioners on expropriations have the question under consideration.

#### EXPROPRIATION OF COTE SAINT LAMBERT.

The assessment limit, for this expropriation, has been determined as follows by the Commissioners on expropriations the 11th of January, 1904:—

*South West Side.*—By the dividing line of the West and Saint Anne's Wards, from the river to Common Street; thence, by McGill Street, from Common to Saint James Streets; thence, by the North east side of Victoria Square, from Saint James to Juror's Street; thence, by the North-West Side of Victoria Square, from Juror's Street to Beaver Hall Hill, from Beaver Hall Square, from Phillips Place and from Phillips Square, from Victoria Square to Saint Catherine Street.

*Northwest Side.*—By Saint Catherine Street, from Phillips Square to Saint Hubert Street.

*Northeast Side.*—By Saint Hubert Street, from Saint Catherine Street to Craig Street; thence, by Craig, from Saint Hubert Street to Lacroix Street; thence, by Lacroix Street, from Craig Street to Notre Dame Street; thence, by the dividing line of the East and Saint James Wards, from Notre Dame Street to the river.

*Southeast Side.*—By the river, from the dividing line of the East and Saint James Wards, to the dividing line of the West and Saint Anne's Wards.

#### EXPROPRIATION OF ROBBIN STREET.

The City gives notice that it will, by its Attorneys, appear before the Practice Court (at the Court House) at half past ten o'clock on Thursday, the 25th of February next, for the purpose of submitting to that Court a petition praying for the appointment of two disinterested persons to fill the position of joint commissioner's with one of the recorders of the city of Montreal to act as president and two of the assessors of the city.

#### EXPROPRIATION OF NOTRE DAME STREET.

The Road department engineers are preparing a description, in English and French, of the properties which